



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Vingt-quatre novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal - Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme DERONNE Catherine - Mr LARIVIERE Romuald - Mr DELARRE Daniel – Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie – Mme LUTAS Sylvie - Mr VIGIER Hervé – Mme VANDENBROUCK Gaëlle – Mme WILLEMS Véronique - Mme DHONT Audrey - Mme WADBLED Laetitia - Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mme LAMBERT Marie - Mr JACQUES Gérard – Mme LHEUREUX Natacha – Mme MASCAUX Ségolène – Mme DUTRIEUX Julie – Mr VERDIERE Andy – Mr BUEMI Bruno -

Ont donné procuration : Mme LAMBERT Marie à Mr BLANPAIN Johann – Mr GERARD Jacques à Mr MERVILLE Hervé – Mme MASCAUX Ségolène à Mme DEBRABANT Marjorie – Mme DUTRIEUX Julie à Mr HUON Jean-Pascal.

Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

| Conseillers en exercice | Présents | Votants |
|-------------------------|----------|---------|
| 27 | 20 | 24 |

Objet : CENTRE AQUATIQUE

Renouvellement du Contrat de prestations intégrées (délib. 2022/05/02)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 13 Décembre 2018, le Conseil Municipal a acté le recours à un contrat de prestations intégrées avec la Société Publique Locale du Centre Aquatique Intercommunal de l'Amandinois pour l'apprentissage de la natation ainsi que la prise en charge en terme de transport et l'accès préférentiel à l'équipement pour les habitants de la commune.

La collectivité verse à la SPL une sujétion de service public d'un montant de **18.471 € 31 net** (montant annuel versé entre le 1^{er} et le 30 juin).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 23 voix pour et une abstention (Mme WILLEMS Véronique) :

D'accepter le nouveau contrat d'une durée de 12 mois renouvelable 4 fois.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat de prestations intégrées.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,**

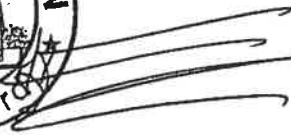
Le secrétaire,

Hervé MERVILLE



Le Maire,

André DESMEDT



**Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 28 Novembre 2022
Que la convocation du conseil
avait été faite le 17 Novembre 2022
le Maire.**